



## VOUS RECEVEZ AUJOURD'HUI LA FACTURE DU 2<sup>ÈME</sup> SEMESTRE 2021

### EN 2022, LE CALENDRIER DE FACTURATION ÉVOLUE.

Dans une volonté de simplification, une seule facture sera envoyée dans l'année. Elle sera adressée au cours du 1<sup>er</sup> semestre.

L'abonnement au service public de prévention et de gestion des déchets de REDON Agglomération sera facturé en une seule fois avec la possibilité de régler en 2 ou 4 fois avec la mise en place du prélèvement automatique.

Pour activer ce mode de règlement, il faut :  
envoyer le mandat de prélèvement SEPA au verso, accompagné d'un RIB.



#### ATTENTION

En l'absence de RIB, le prélèvement automatique ne peut-être activé.

### DES ÉVOLUTIONS À VENIR POUR LE COÛT DU TRAITEMENT DES DÉCHETS.

Pour réduire l'impact sur l'environnement et la santé causé par les déchets, la réglementation nationale va évoluer.

La Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) pour les déchets enfouis, passera de 18€ la tonne de déchets en 2020 à 65€ la tonne en 2025. Pour les déchets incinérés le coût passera de 3€ la tonne en 2020 à 15€ la tonne en 2025.

Les déchets non valorisables collectés sur le territoire de REDON Agglomération (*poubelle marron à couvercle gris*) sont actuellement incinérés à Rennes. En raison de travaux jusqu'en 2023, l'incinérateur de Rennes, exutoire actuel, sera fermé d'où un risque d'augmentation sur les coûts de traitement en vigueur pendant la fermeture.

REDON Agglomération cherche des solutions concrètes pour réduire la quantité de déchets à incinérer ou à enfouir avec :

- La participation à l'appel à projet « biodéchets » de l'ADEME : étude sur la mise en place de solution de tri à la source des biodéchets et travail sur l'optimisation du service notamment sur les fréquences de collecte des ordures ménagères.
- La réponse à l'appel à projet Territoire Économique en Ressource (TER) afin de développer l'économie circulaire sur le territoire.

Ce plan d'actions a pour ambition de diminuer l'impact de la hausse des taxes qui se répercuteront sur la facturation déchets de 2022

#### ASTUCE

**Allégez votre bac gris :  
équipez-vous d'un composteur !**

**Le compostage permet de réduire  
de 30% ses déchets !**



REDON Agglomération propose à la vente des composteurs en bois.

Remplissez le formulaire depuis le site Internet [www.redon-agglomeration.bzh/composteur](http://www.redon-agglomeration.bzh/composteur) pour acquérir un composteur à un prix avantageux.

## Mandat de prélèvement SEPA Redevance Incitative des déchets ménagers

### Créancier

Identifiant créancier SEPA : **FR06ROM546788**

**REDON Agglomération**

3 rue Charles Sillard

35600 REDON

### Débiteur

Code usager (indiqué sur la facture) : .....

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

.....

CP : ..... Ville : .....

FRANCE

IBAN

Paiement : **Récurrent/Répétitif**

BIC

Signature :

**Paiement :**  2 échéances  4 échéances

Fait à :

Le :

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez REDON Agglomération, à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, conformément aux instructions de la collectivité.

*Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :*

- dans les huit semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,
- sans tarder et au plus tard dans les treize mois en cas de prélèvement non autorisé.

### MERCI DE RETOURNER CE FORMULAIRE À :

REDON Agglomération 3 rue Charles Sillard 35600 REDON

**accompagné de votre RIB**

**Avant le 01/12/2021 pour une mise en place sur la facture de 2022.**

**Pour tout changement au sein de votre habitation (naissance, décès, départ ou arrivée...) merci de le signaler à REDON Agglomération.**

Le service de la collecte des bacs d'Ordures Ménagères et des bacs jaunes fonctionne tout au long de l'année.

En cas d'empêchement, les communes du territoire sont prévenues au plus vite et une information est publiée sur le site de REDON Agglomération.

[www.redon-agglomeration.bzh](http://www.redon-agglomeration.bzh)

**POUR SIGNALER TOUTE ANOMALIE DANS VOTRE FACTURE OU POUR TOUTS RENSEIGNEMENTS, CONTACTEZ NOS SERVICES :**

contact@redon-agglomeration.bzh - 02 99 70 34 34